

Etincelle (l')

(Vielsalm)

fiche-contact

- Dénomination précise : L'Etincelle
- Adresse : rue de la Chapelle, 8 6690 VIELSALM
- Numéro de dossier du service : i1123
- Téléphone : 080/21.59.12
- Fax : 080/68.58.03
- Adresse électronique : amoetincelle@skynet.be
- Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 08 à 17 heures ou sur rendez-vous
- Direction : Jean-Claude NOEL
- Personne-contact : Jean-Claude NOEL
- Arrondissement judiciaire : Marche-en-Famenne
- Pouvoir Organisateur : A.S.B.L. L'Etincelle
- Arrêté de référence : arrêté du 15 mars 1999 relatif à l'agrément des services d'aide en milieu ouvert.
- Population : jeunes de 0 à 18 ans
- [Des coordonnées actualisées sont disponibles dans la rubrique "contacts" du site internet de la DGAJ \(\[www.aidealajeunesse.be\]\(http://www.aidealajeunesse.be\)\)](#)

dynamique institutionnelle

- Le projet est soutenu depuis 1992 par l'ASBL Société Royale Protectrice de l'Enfance.
- En 1993, une subvention est accordée dans le cadre de la prévention générale et le bâtiment est acheté grâce à une aide de United Fund For Belgium.
- Le projet fonctionne sur fonds propres jusque 1996.
- Une demande d'agrément en tant que service d'aide en milieu ouvert est introduite en 1993.
- Une seconde en 1996.
- Une troisième en 2000.
- Le service est agréé en tant qu'AMO sous le nom de l'Etincelle au 1er juin 2004.
- L'Etincelle est pleinement opérationnelle depuis septembre 2004.

public accueilli

Comme prévu par le décret, nous portons notre attention à tous les jeunes âgés entre 0 et 18 ans, demandeurs d'une aide (eux-mêmes ou leurs représentants légaux).

La réponse peut être, en fonction de la problématique, individuelle (entretiens d'aide, accompagnement dans des démarches, médiation scolaire, familiale,...) ou collective (accompagnement de groupes de jeunes dans l'élaboration et la réalisation d'un projet).

Nous sommes également tenus de réaliser des actions communautaires. Sur base de nos observations, de celles émises par les jeunes ou par les services actifs sur le territoire couvert par l'AMO, nous interpellons

les pouvoirs concernés et tentons de mettre en œuvre des réponses aux problèmes soulevés.

Nous proposons également des services en réponse à des demandes non satisfaites dans notre région (centre d'information, espace rencontre, groupe de soutien scolaire,...).

Enfin, nous collaborons avec d'autres services qui développent des actions en faveur des jeunes (Le Crayon Magique pour le soutien scolaire, le Centre d'Expression et de Créativité pour les activités extra scolaires, les communes et les CPAS pour la mise en œuvre de projets de prévention).

Çu n'est nin pace qu'on vike duvins on p'tit viyèdje, lon d'tot, qu'on n'pout nin èsse hoûté come lès ôtes.

modalités de l'aide et ressources du service

L'aide individuelle

Médiation scolaire ou familiale, soutien éducatif, soutien personnel du jeune, accompagnement dans les démarches, orientation scolaire ou professionnelle, les domaines d'intervention de l'aide individuelle sont aussi nombreux que les problématiques. Notre objectif est d'apporter une aide le plus rapidement possible et d'éviter une aggravation de la situation. L'AMO est aussi un lieu d'écoute où le jeune peut exprimer son vécu et ses difficultés et, s'il le souhaite, entamer les actions qu'il juge utiles à son épanouissement.

L'aide collective

L'AMO soutien des groupes de jeunes dans l'élaboration et la réalisation de projets.

L'aide collective se traduit également dans la prise en compte collective de problèmes rencontrés par plusieurs jeunes (par exemple, organisation de révisions de cours en groupe avec soutien des plus doués dans telle ou telle matière).

L'action communautaire

Nous interpellons les personnes concernées par des problématiques plus générales. (Par exemple, la consommation d'alcool chez les plus jeunes et l'organisation des fins de soirées).

Les problèmes rencontrés dans le cadre de l'aide individuelle sont également à la base d'actions communautaires (par exemple : les difficultés rencontrées par les familles monoparentales).

messages identitaires

Aux jeunes et aux familles : nous travaillons à la demande et avec l'accord des bénéficiaires qui gardent constamment le droit de cesser toute collaboration.

Aux partenaires du secteur : malgré ses spécificités, l'AMO est un service de l'aide à la jeunesse et nous poursuivons des buts similaires. Des partenariats sont donc non seulement possibles mais souhaitables.

Aux partenaires hors secteur : indépendante des autorités (scolaires, familiales, communales ou autres) et souhaitant avoir une vision globale du jeune, l'AMO est le lieu idéal de coordination des actions de chacun.

Aux autorités mandantes : notre différence de positionnement fait la richesse de la confrontation de nos avis.

trois concepts-clés significatifs pour les interventions du service

La prévention

Pour nous, la meilleure prévention est celle qui cible un « public » non encore concerné par la problématique envisagée. Par exemple, il nous semble plus adéquat de développer une campagne de prévention du tabagisme au sein des écoles primaires qu'auprès des jeunes fumeurs adolescents. Ceci n'empêche nullement de lancer des actions de prévention de l'aggravation des situations existantes.

La prise en compte du réseau du jeune

Le jeune n'est pas une entité indépendante de son environnement. Il fait partie d'une famille, fréquente une école, des amis, a un job étudiant, ... La rencontre de cet environnement est une étape essentielle du travail individuel mené avec le jeune. Les écoles nous interpellent sur des situations individuelles et ceci est souvent le point de départ des premières rencontres. Très vite, les jeunes manifestent leurs difficultés intra familiales et il est très rare qu'ils ne soient pas demandeurs d'un intermédiaire entre eux et leur famille.

L'observation de l'environnement

Nous sommes attentifs à garder une vision élargie de l'environnement des jeunes et d'essayer de repérer quels sont les freins à leur insertion, quelles sont les difficultés qui traversent notre société rurale et auxquelles ils sont majoritairement confrontés.

Nous développons alors un travail de type communautaire (interpellation des pouvoirs concernés, mise en œuvre d'actions spécifiques, promotion d'une réflexion des différents services sur un thème particulier, ...).

Etincelle (l')
(Vielsalm)